



## FORMULAIRE D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU CONCESSIONNAIRE/MARCHAND

### 1) Authenticité des renseignements

- a) Le soussigné (le « Client ») déclare et atteste que tous les renseignements fournis par le Client à ADESA Auctions Canada Corporation, ADESA Montreal Corporation, ADESA Quebec Corporation ou OPENLANE Canada inc. ou à leurs sociétés affiliées (collectivement, l'« Enchère »), et tous les renseignements fournis à Auction Access, sont véridiques, exacts et complets. Tout défaut de fournir des renseignements véridiques, exacts et complets pourrait entraîner la responsabilité civile ou criminelle du Client, y compris, mais sans s'y limiter, des dommages-intérêts punitifs ou exemplaires.
- b) Le Client reconnaît et convient d'informer immédiatement par écrit l'Enchère de tout changement, ajout ou suppression aux renseignements fournis à l'Enchère ou à Auction Access par le Client.

### 2) Client lié par les politiques d'ADESA et les conditions d'utilisation d'OPENLANE

- a) Le Client reconnaît et convient :
  - i) qu'il a reçu et lu un exemplaire des politiques d'ADESA, des conditions d'utilisation d'OPENLANE et de la politique de l'Enchère en matière de confidentialité;
  - ii) qu'il comprend les politiques d'ADESA, les conditions d'utilisation d'OPENLANE et la politique en matière de confidentialité (lesquelles peuvent être modifiées au besoin) et qu'il y est lié;
  - iii) qu'il examinera les conditions générales des ventes aux enchères, telles qu'affichées de temps à autre aux succursales de l'Enchère ou sur le site Web de l'Enchère, et qu'il y sera lié;
  - iv) que les politiques d'ADESA et les conditions d'utilisation d'OPENLANE régissent toutes les transactions qu'effectue le Client à l'Enchère et sont des conditions générales implicites à toute entente que conclut le Client avec l'Enchère, ainsi qu'avec tout acheteur et vendeur.
- b) L'Enchère peut modifier les politiques d'ADESA, les conditions d'utilisation d'OPENLANE et la politique de confidentialité en tout temps et pour quelque raison que ce soit en affichant un avis concernant la ou les modifications sur le site Web approprié de l'Enchère à [www.ADESA.ca](http://www.ADESA.ca) ou à [www.OPENLANE.ca](http://www.OPENLANE.ca) ou en affichant ou rendant accessible(s) la ou les modifications à la ou aux succursales de l'Enchère. En participant aux ventes aux enchères ou en utilisant les services ou les installations de l'Enchère après l'affichage de ces modifications, le Client sera réputé avoir accepté les politiques d'ADESA, les conditions d'utilisation d'OPENLANE et la politique de confidentialité telles qu'amendées, et il y sera lié.

- c) Le Client convient que tout différend découlant de l'achat ou de la vente d'un véhicule par l'entremise de l'Enchère sera réglé conformément aux politiques d'ADESA ou aux conditions d'utilisation d'OPENLANE, selon le cas. Le Client convient que la décision de l'arbitre sera finale et liera le Client.
- d) Le Client reconnaît et convient qu'il a été informé du fait que l'intention d'OPENLANE est de combiner les conditions d'utilisation aux politiques d'ADESA et que le document combiné (les « Politiques de l'Enchère ») remplacera alors les conditions d'utilisation. Une fois le document combiné, toute référence aux « Conditions d'utilisation » dans les présentes signifiera « Politiques de l'Enchère ».

### **3) Acceptation des risques et respect des mesures de sécurité**

- a) Le Client reconnaît qu'il existe un certain degré de risques inhérents aux activités des ventes aux enchères pouvant causer des blessures graves ou même la mort. Sachant, ou ayant des motifs raisonnables de connaître ces faits, le Client apprécie ces risques et il les accepte et les assume volontairement. Le Client reconnaît sa responsabilité qui consiste à se familiariser avec les mesures de sécurité affichées et transmises par l'Enchère, et à y obéir et à les respecter en tout temps lorsqu'il est sur les lieux de l'Enchère. Le Client doit être vigilant et attentif, et il doit agir de manière sécuritaire en tout temps. Le Client est titulaire d'un permis limité sur l'ensemble de l'Enchère, mais ce permis ne s'applique pas aux aires non communes des lieux ou aux endroits où l'accès est spécifiquement limité à certaines personnes ou aux membres du personnel.
- b) Le Client reconnaît qu'il existe des procédures, des règles et des précautions que toute personne qui visite les installations d'une Enchère doit respecter. Ces procédures, règles et précautions servent autant à la protection du Client ainsi qu'à celle des employés de l'Enchère. Les installations des Enchères diffèrent les unes des autres, tant en ce qui a trait à leur disposition qu'à leur personnalité. Le Client a l'obligation de prendre le temps de se familiariser avec les installations qu'il visite et où il fait des affaires. Les Clients et leurs employés, agents, sous-traitants, représentants et invités doivent respecter et se conformer aux règles de sécurité de l'Enchère telles qu'elles sont décrites dans les Politiques d'enchères.
- c) Le Client reconnaît en son propre nom, et au nom de ses liquidateurs, administrateurs, héritiers, des membres de sa famille, de ses successeurs et ayants droit que, par les présentes, il renonce, dégage et libère à jamais l'Enchère et ses dirigeants, administrateurs, agents, successeurs, sociétés affiliées et ayants droit contre tout procès, poursuite, cause d'action, dette, droit, compte, sûreté, clause, contrat, réclamation et demande (collectivement les « Réclamations ») de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les Réclamations pour blessure, maladie, décès, dommage à la propriété ou perte de propriété, qu'il aurait pu subir à n'importe quel moment en raison de sa présence sur les lieux de l'Enchère.

### **4) Signature électronique**

Le Client reconnaît et convient que l'Enchère peut apposer la signature électronique du Client au bas des contrats de vente, des reçus et de tout autre document que l'Enchère estime nécessaire, accessoire, souhaitable ou opportun dans le but d'effectuer une transaction à l'Enchère, y compris, mais sans s'y limiter, les transactions effectuées au nom du Client par ses représentants autorisés.

## **5) Transport des véhicules**

- a) Le Client peut, à l'occasion, demander à l'Enchère d'organiser le transport de véhicules par un tiers transporteur (« Transporteur(s) ») au nom du Client.
- b) Le Client reconnaît et convient que l'Enchère n'est pas responsable du vol, de l'appropriation, de la perte, des dommages, des réclamations, des dépenses (y compris les frais juridiques raisonnables), d'une poursuite ou d'une demande concernant des véhicules (collectivement, les « Pertes liées aux transports ») causés de quelque façon que ce soit pendant que les véhicules sont sous la garde ou le contrôle du Transporteur, et que le Client doit dédommager entièrement et exempter l'Enchère de toutes Pertes liées au transport.
- c) Le client reconnaît et convient de plus que le seul droit d'action ou recours du Client pour les Pertes liées au transport, s'il en est, doit être dirigé contre le Transporteur, sans la participation ou l'intervention de l'Enchère.
- d) Par les présentes, le Client libère l'Enchère et renonce à tous droits, recours, réclamations, droits d'action et causes d'action contre l'Enchère et ses dirigeants, administrateurs, employés actuels et antérieurs et ses successeurs, prédécesseurs, filiales, sociétés affiliées et ayants droit quant aux Pertes liées au transport et à toute réclamation ou recours que ce soit, où à juste titre, lorsque l'Enchère organise le transport des véhicules au nom du Client.
- e) Le Client reconnaît et convient qu'il est responsable d'obtenir sa propre couverture d'assurance pour ses véhicules et que l'assureur du Client ne doit pas avoir de droits de subrogation contre l'Enchère.

## **6) Lié par les représentants**

Le Client sera responsable de toute personne ayant l'autorité réelle ou apparente de lier le Client, ou de quiconque est autorisé à représenter le Client auprès de l'Enchère, et sera lié par les actions et les transactions commerciales effectuées par ces personnes.

## **7) Choix de la loi applicable**

Ce formulaire d'accusé de réception du concessionnaire/marchand doit être interprété conformément aux lois de la province ou du territoire dans lequel il est signé et aux lois canadiennes applicables à cet égard.

## **8) Choix de la langue**

Le soussigné a demandé que ce document soit rédigé en français. The undersigned has requested that this document be drafted in the French language.

**LE SOUSSIGNÉ RECONNAÎT AVOIR LU ET COMPRIS CET ACCUSÉ DE RÉCEPTION ET TOUS LES DOCUMENTS AUXQUELS CET ACCUSÉ DE RÉCEPTION FAIT RÉFÉRENCE ET CONVIENT D'ÊTRE LIÉ PAR CEUX-CI.**

FAIT À (ville, municipalité) \_\_\_\_\_ DANS LA PROVINCE DE \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_, CE \_\_\_\_\_ JOUR DE \_\_\_\_\_, 20\_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Nom du client

\_\_\_\_\_  
Nom commercial du client/faisant affaire sous  
le nom de

\_\_\_\_\_  
Numéro d'Auction ACCESS

\_\_\_\_\_  
Signature du témoin

Par :

\_\_\_\_\_  
Signature du client :

\_\_\_\_\_  
Nom du témoin en caractères d'imprimerie

\_\_\_\_\_  
Nom

\_\_\_\_\_  
Titre :